

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

COPROPRIÉTÉS, LES SOLUTIONS POUR INSTALLER UN POINT DE RECHARGE SUR VOTRE PLACE DE PARKING EN IMMEUBLE.

STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Deux solutions collectives pour équiper les parkings d'immeuble

Si vous possédez une place de stationnement dans un bâtiment et envisagez d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques, vous avez aujourd'hui deux options collectives à votre disposition pour anticiper la transition vers la fin des véhicules thermiques prévue par le Parlement européen d'ici 2035. Ces solutions durables et adaptables offrent à chaque résident la possibilité d'adopter sereinement un véhicule électrique et de le recharger à domicile.

Les opérateurs privés

Opérateurs de recharge, électriciens ou installateurs agréés, Strasbourg Électricité Réseaux accompagne tous les opérateurs de recharge pour le raccordement de l'infrastructure collective au réseau public d'électricité.

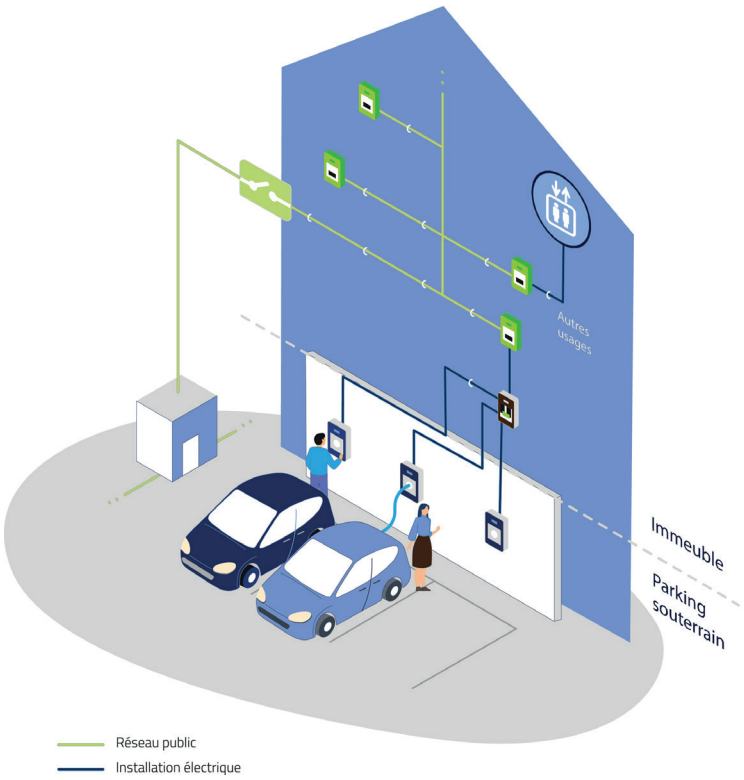
La copropriété s'engage dans un accord avec l'opérateur pour une période définie, en échange d'un service tout compris. Sur demande de l'opérateur, Strasbourg Électricité Réseaux procède à l'installation d'un ou plusieurs points d'alimentation éléctrique pour le dispositif, qu'il soit situé dans un parking intérieur ou extérieur. L'opérateur est alors responsable de la gestion des travaux liés à l'installation collective de recharge, de la mise en place des bornes individuelles et de leur entretien. De plus, il peut proposer un service de recharge ainsi que diverses options d'abonnement adaptées aux besoins de chaque utilisateur.

Financement

L'opérateur peut prendre en charge les frais relatifs aux travaux d'installation de l'infrastructure collective. Cette avance financière peut être garantie soit par Logivolt Territoires, une filiale de la Caisse des Dépôts, soit par l'opérateur lui-même.

LES PLUS

- **+ Prise en main simplifiée pour la copropriété**
- **+ Pas de frais d'installation pour la copropriété**
- **+ Gestion et entretien de l'installation collective et des bornes par l'opérateur**



Le Réseau électrique Auto

Une seconde option consiste à installer une infrastructure de recharge collective dans le parking de l'immeuble.

Dans ce cas, Strasbourg Electricité Réseaux installe le réseau public de distribution dans votre parking en intérieur ou en extérieur.

Dispositif de préfinancement

La copropriété a la possibilité de solliciter Strasbourg Électricité Réseaux pour le préfinancement des travaux d'installation du réseau électrique destiné aux véhicules électriques dans le parking. Pour bénéficier de ce dispositif, la copropriété doit obtenir deux devis : l'un de la part d'un opérateur, et l'autre de la part de Strasbourg Électricité Réseaux. Par la suite, en Assemblée Générale, la copropriété pourra décider d'opter pour l'installation d'un réseau électrique avec préfinancement.

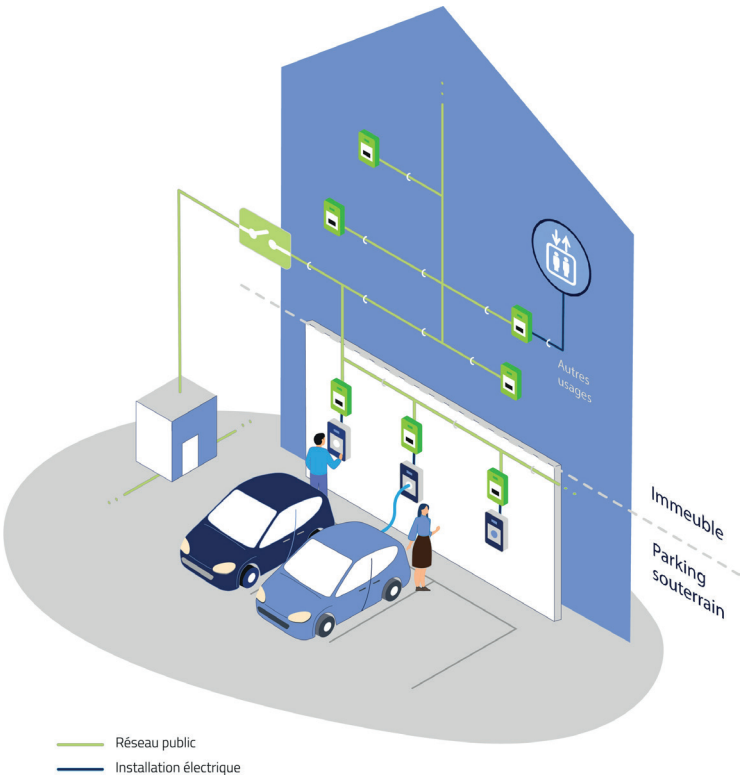
Dans ce cas, les résidents souhaitant faire installer un compteur sur leur place de parking contribueront financièrement en versant une quote part du coût total des travaux d'installation, et du coût de leur raccordement. Par la suite, les résidents sont responsables de la mise en place de leur point de recharge et du paiement de leur abonnement d'électricité auprès du fournisseur de leur choix.

Demande

Ultérieurement, chaque résident a la possibilité de demander à Strasbourg Électricité Réseaux, à tout moment, le raccordement individuel de sa place de parking. Strasbourg Électricité Réseaux installe alors un compteur électrique spécifique à cette place. Il est à la charge du résident d'installer une borne de recharge ou une prise renforcée. Il pourra souscrire un contrat de fourniture d'électricité adapté à ses besoins auprès du fournisseur de son choix.

LES PLUS

+ Choix par le résident de son fournisseur d'électricité
+ Pas de frais d'installation pour la copropriété
+ Maintenance de l'infrastructure collective assurée à vie par Strasbourg Électricité Réseaux



En pratique : **Comment faire installer la solution réseau électrique auto dans votre parking ?**

1

Le propriétaire ou le gestionnaire de l'immeuble (conseil syndical, syndic, bailleur...) demande à Strasbourg Électricité Réseaux une proposition technique et financière pour équiper le parking.



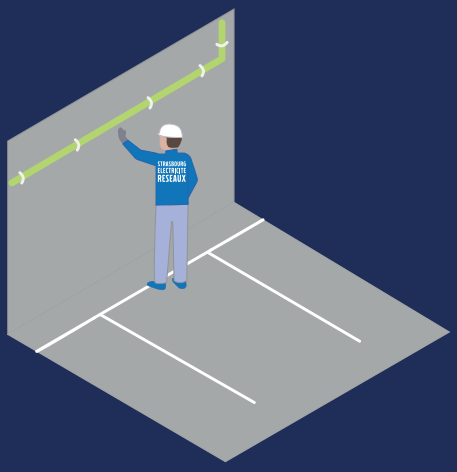
2



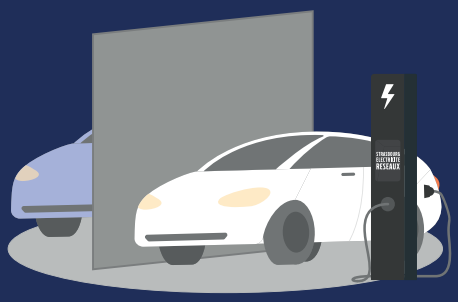
L'Assemblée Générale vote la proposition de Strasbourg Électricité Réseaux et précise le nombre de places de parking à équiper d'un compteur au moment des premiers travaux.

3

Les travaux de l'installation réseau électrique auto sont réalisés.



4



Chaque copropriétaire fait installer un point de recharge sur sa place de parking et le résident souscrit un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de son choix.

Une décision à anticiper

L'installation d'une solution collective de recharge dans un parking d'immeuble permet aux utilisateurs de raccorder leur place de stationnement quand ils en auront besoin. Peu importe la solution technique sélectionnée, la décision doit être prise lors d'une Assemblée Générale (AG) de copropriété avec une majorité de votes.

1 Identifier les besoins de la copropriété → **2** Lancer un projet auprès de Strasbourg Electricité Réseaux et/ou d'un opérateur de recharge → **3** Préparer une décision en AG → **4** Voter en AG et mettre en œuvre

Bon à savoir

Prime Advenir

Le programme Advenir peut attribuer deux catégories de subventions : l'une concerne l'infrastructure de recharge collective, tandis que l'autre s'applique à votre propre borne de recharge et à son installation. Ces subventions couvrent une part significative des frais engagés.

Ces primes évoluent régulièrement. Pour en savoir plus, rendez-vous sur **advenir.mobi**

Pour les immeubles d'habitation neufs

Depuis 2019, le pré-équipement d'une installation de recharge est une exigence pour les nouveaux immeubles d'habitation comptant au moins dix places de stationnement, afin de garantir un accès facile à la recharge à domicile pour chaque futur résident. Le promoteur immobilier a également la possibilité de faire installer l'une des deux solutions collectives de recharge dès le début de la construction

Vous êtes locataire et souhaitez accéder à une solution de recharge pour votre voiture ?

Il est nécessaire que vous contactiez votre propriétaire afin qu'il entreprenne les démarches requises auprès de la copropriété.

Travaux annexes

En optant pour la solution du réseau électrique auto avec préfinancement, la copropriété a la possibilité de déléguer la réalisation des travaux supplémentaires, tels que la mise en place d'un réseau de terre, à Strasbourg Électricité Réseaux. Les coûts de ces travaux sont intégrés dans le préfinancement du distributeur, ce qui signifie qu'il n'y a aucun coût supplémentaire à supporter pour la copropriété.

Prise en charge partielle du coût de l'infrastructure

La mise en place d'une infrastructure collective et son raccordement au réseau public de distribution d'électricité bénéficient d'une prise en charge partielle à hauteur de 40% par le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE).

Le droit à la prise

La loi d'orientation des mobilités, en vigueur depuis 2019, a renforcé le droit de chaque utilisateur de véhicule électrique ou hybride rechargeable à équiper sa place de stationnement. Aujourd'hui, avec une demande plus généralisée, il est recommandé d'opter pour des solutions collectives d'équipement, qui sont mieux adaptées à cette évolution.

Borne ou prise renforcée, que choisir ?

Une recharge de 6 heures avec prise renforcée (3,7 kW) permet de rouler 100 km. Selon les usages, une prise renforcée peut suffire. Une borne permet une recharge plus rapide (100 km rechargés en 3 heures grâce à une borne type Wallbox, de 7,4 kW) et une gestion plus fine de l'énergie.



Pour tout renseignement :

rendez-vous sur :
www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

Ou flashez le QR code

Acteur majeur du territoire, Strasbourg Electricité Réseaux, en tant que gestionnaire de réseau de distribution, s'engage au côté des industriels et énergéticiens locaux pour relever les défis actuels, dans un contexte où l'énergie devient un enjeu local, national et international. Strasbourg Électricité Réseaux, résolument tournée vers l'avenir, met le professionnalisme et l'engagement de ses équipes au service de ses clients. Ses 545 collaborateurs assurent chaque jour l'exploitation, l'entretien et le développement de près de 15 000 kilomètres de réseau répartis sur 400 communes du Bas-Rhin.

Strasbourg Électricité Réseaux S.A.
Capital de 9 000 000 Euros
▪ 26, boulevard du Président Wilson
▪ F-67932 Strasbourg Cedex 9

RCS Strasbourg TI 823 982 954
▪ N° d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 01 823 982 954
▪ Tél + 33 (0)3 88 20 70 40
▪ Fax + 33 (0)3 88 20 60 11
www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX